



Fiche de Données de Sécurité

Règlement (CE) n° 453/2010

SECÇÃO 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification du produit

URIWAVE MANGO

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Diffuseur de fragrances, en forme de disque, pour urinoirs à usage professionnel.

1.3 Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

UriWave.com, Lda.

Rua da Bela, nº 714

4445-344 Ermesinde

Telf. (+351) 229 681 037 Fax. (+351) 229 681 052

E-mail: info@uriwave.com

www.uriwave.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Numéro National d'Urgences: 03.83.32.36.36 (24h)

Centre Anti Poisons: 03.83.32.36.36 (24h)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon la Directive 1999/45/CE.

2.2 Élément de l'étiquetage : Non applicable

2.3 Autres risques: Non applicable

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composition/ information sur les composants dangereux

(MANGO)

CAS	EINECS	Substance	Classification du risque		(%)
			(Dir. 67/548/CE)	(Reg. CE 1272/2008)	
5413-60-5	226-501-6	acétate de 3a,4,5,6,7,7a-hexahydro-4,7-méthanoindène-6-yle	R52/53	–	Chronic Aquatic. 3 H412 <6%
78-70-6	201-134-4	linalol / 3,7-Diméthyl-1,6-octadiène-3-ol	R38	Xi	Skin Irrit. 2; H315 <3,0%
8000-41-7	232-268-1	terpinéol	R38	Xi	Skin Irrit. 2; H315 <3,0%
97-53-0	202-589-1	eugenol	R38-43	Xi	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 <3,0%
68647-72-3	232-433-8	Oranger doux, extraits	R38-43-50/53-65	Xn; N	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Chronic Aquatic. 1 H410 Acute Aquatic. 1 H400 Asp. Tox. 1 H304 <3,0%
122-40-7	204-541-5	2-benzylidèneheptanal	R43-51/53	N	Skin Sens. 1 H317 Chronic Aquatic. 2 H411 <3,0%



CAS	EINECS	Substance	Classification du risque		(%)
			(Dir. 67/548/CE)	(Reg. CE 1272/2008)	
10094-34-5	233-221-8	butyrate d' α , α -diméthylphénéthyle	R51/53	N	Chronic Aquatic. 2 H411 <3,0%
104-67-6	203-225-4	undécane-4-olide	R51/53	N	Chronic Aquatic. 2 H411 <3,0%
120-51-4	204-402-9	benzoate de benzyle	R51/53, R22	N, Xn	Chronic Aquatic. 2 H411 <3,0%
122-99-6	204-589-7	2-phénoxyéthanol	R51/53	N	Chronic Aquatic. 2 H411 <3,0%
17511-60-3	241-514-7	propionate de 3a,4,5,6,7,7a-hexahydro-4,7-méthano-1H-indène-6-yle	R51/53	N	Chronic Aquatic. 2 H411 <3,0%
88-41-5	201-828-7	acétate de 2-tert-butylcyclohexyle	R51/53	N	Chronic Aquatic. 2 H411 <3,0%
106-27-4	203-380-8	butyrate de 3-méthylbutyle	R52/53	–	Chronic Aquatic. 3 H412 <3,0%
151-05-3	205-781-3	acétate de α , α -diméthylphénéthyle	R52/53	–	Chronic Aquatic. 3 H412 <3,0%
77-83-8	201-061-8	2,3-époxy-3-phénylbutyrate d'éthyle	R52/53	–	Chronic Aquatic. 3 H412 <3,0%

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Généralités : En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin

En cas de contact avec la peau: Laver la zone affectée avec du savon et de l'eau.

En cas d'ingestion: Possibilité d'ingestion limitée en raison de la forme du produit et de la difficulté de mastiquer et d'avaler. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau.

En cas d'inhalation: Mettre à l'air frais, Si les symptômes persistent, consulter un médecin

En cas de contact avec les yeux: Possibilité de contact avec les yeux limitée. En l'occurrence laver abondamment avec de l'eau ou produit oculaire adapté.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Pas d'effets spécifiques et symptômes connus.

4.3 Indications sur les éventuels soins médicaux et traitements particuliers nécessaires: Non disponibles.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés: Eau pulvérisée, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche.

5.1.2 Moyen d'extinction inapproprié: Non disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Risques d'explosion et d'incendie : Non connu

Dangers dus à l'exposition: La décomposition thermique ou la combustion peut dégager une variété de produits allant des hydrocarbures simples aux gaz toxiques /irritants comme le monoxyde et dioxyde de carbone.

5.3 Recommandation pour les personnes intervenant sur l'incendie:

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie Port de vêtements protecteurs appropriés si incendie dans espace confiné. Les pompiers et les personnes exposées à l'incendie devront utiliser un équipement de respiration autonome.

SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence. Eliminer les sources d'inflammation et ventiler le local.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune mesure spéciale nécessaire.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Pas de mesures spéciales recommandées. Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène.



6.3 Reference à d'autres sections: Non applicable

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Tenir éloigné des flammes.

7.2 Conditions d'un stockage sûr ; y compris d'éventuelles incompatibilités : Stocker éloigné de toute source de chaleur, dans un local sec, frais et bien ventilé dans le récipient d'origine à une température inférieure ou égale à 30°C. Tenir à l'abri de la chaleur et du soleil direct.

7.3 Utilisations finales particulière: Aucune au-delà de celles spécifiées dans le paragraphe 1.2 de la section 1

SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition professionnelle :

Ingrédients dangereux	VLE-MP ¹		VLE-CD ²		Bases de VLE	Source
	ppm	mg/m3	ppm	mg/m3		
Oxyde de diphenyle	1	-	2	-	Irritations oculaires et du VRS; nausées	NP 1796/2007
	-	-	-	-		DL n° 24/2012, du 6 Février

¹Moyenne pondérée: mesurée ou calculée en relation à une période de référence de 8h en moyenne pondérée.

² Courte durée : Valeur d'exposition limite et définie comme une période de 15 minutes.

VRS : voies respiratoires supérieures

8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques: Utiliser dans des locaux correctement aérés .Appliquer les bonnes pratiques de nettoyage et d'hygiène.

8.2.2 Mesures de protection individuelle et d'utilisation particulière d'équipement de protection.

a) Protection oculaire / faciale: Non applicable.

b) Protection de la peau:

Protection des mains: non applicable si respect des instructions. Eviter le contact prolongé avec la peau. Utiliser des gants résistants aux produits chimiques si nécessaire..

c)Protection respiratoire: Non nécessaire dans les conditions normales.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Résine plastique (solide) en forme de disque; couleur orange
Odeur:	Mango
Limite olfactif:	Non disponible
pH:	Non disponible
Point de Fusion/Point de Congélation:	60°C (valeur estimée)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	Non disponible
Point d'inflammation:	> 93°C
Taxe d'évaporation:	(Acétate de Butilo = 1) <1
Inflammabilités (solide, gaz) :	Non disponible
Limites supérieure/inferieure d'inflammabilité ou d'explosion:	Non disponible
Pression de vapeur:	Non disponible
Densité de vapeur:	> 1
Densité relative:	Non disponible
Solubilité (s):	Dans l'eau: insoluble



Coefficient de partition n-octane/eau:	Non disponible
Température d'auto-ignition:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible
Viscosité:	Non disponible
Propriétés explosives:	Non disponible
Propriétés combustibles:	Non disponible

9.2 Autres informations Non disponible.

SECTION 10. STABILITÉ ET REACTIVITÉ

10.1 Réactivité: Le produit est stable.

10.2 Stabilité chimique: Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune connue

Polymérisation: Ne se produit pas.

10.4 Conditions à éviter: Eviter les températures élevées et les flammes nues.

10.5 Matières incompatibles : agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Aucun dans des conditions normales de stockage. En cas de combustion, libère des oxydes de carbone.

SECTION 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

a) Toxicité aiguë: Non disponible.

b) Irritation: Irritation cutanée : Le contact prolongé avec la peau peut provoquer des irritations. Le contact avec les yeux peut provoquer des irritations, L'exposition prolongée aux ingrédients volatils (inhalation) peut provoquer des irritations ou autres effets adverses pour la santé.

c) Corrosion: Non applicable.

d) Sensibilisation: Non disponible

e) Toxicité par dose répétée: Non disponible

f) Cancérogénicité: Non disponible.

g) Mutagénicité: Non disponible

h) Effets toxique dans la reproduction: Non disponible.

Effets Aigus : Les ingrédients contiennent une petite de fragrances chimiques volatiles, qui peuvent contenir des petites substances qui sont nocives si ingérées et/ou irritante pour les yeux et la peau.

Effets Chroniques : Aucun connu.

SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune information spécifique établie en relation au produit. Cependant, en accord avec la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE, le produit n'est pas classé comme nocif pour les organismes aquatiques et ne provoque aucun effet adverse à long terme pour le milieu aquatique..

12.1 Toxicité: Non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité: Non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol: Non disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et mPmB: Non disponible

12.6 Autres effets adverses : Non disponible.



SECTION 13. CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes relatives au traitement des déchets: Eliminer en accord à la législation en vigueur. Peut être éliminé comme résidu domestique.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Marchandise non classifiée comme dangereuse pour le transport.

14.1. Numéro ONU: Non applicable.

14.2 Désignation officielle du transport de l'ONU: Non applicable

14.3 Classe (s) de danger pour effet de transport : Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage: Non applicable

14.5 Danger pour l'environnement

Danger pour l'environnement : Non.

Polluant marin: Non.

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur: Consulter la section 7, relative à l'utilisation et le stockage.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et le Code IBC: Non disponible.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1 Règlementation/législation spécifique pour la substance ou mélange en matière de santé de sécurité et d'environnement.

[Directive 91/689/CEE] (Résidus)

15.2 Evaluation en matière de sécurité chimique : Non applicable

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Les informations fournies sont basées sur les données disponibles à cette date et sont censées être correctes. Il n'existe aucune garantie sur l'exactitude de ces données tout comme les résultats obtenus. Nous n'assumons aucune responsabilité pour les dommages résultants de l'utilisation du produit présenté ici.

La fiche de sécurité a été obtenue à partir de la traduction de la fiche de sécurité du fabricant, avec les adéquations nécessaires afin d'être conforme os exigences du Reg. CE 453/2010.

Libellé des autres phrases de risque indiqués dans la section 3 :

R22:Nocif par ingestion.

R38: Irritant pour la peau.

R43: Peut causer une réaction au contact avec la peau.

R65: Nocif : peut causer aux poumons si ingéré..

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques pouvant causer des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, pouvant causer des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, pouvant causer des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

Information des dangers indiqués dans la section 3 :

H304: Peut être mortel par ingestion et pénétration des voies respiratoires..

H315:Provoque irritation cutanée

H317:Peut provoquer une réaction allergique cutanée..

H400:Tres toxique pour les organismes aquatiques..

H410:Tres toxique pour les organismes aquatiques avec effets durables.

H411:Toxique pour les organismes aquatiques avec effets durables.

H412:Nocif pour les organismes aquatiques avec effets durables.